

BARÈME D'HONORAIRES CABINET TERRAZZA IMMOBILIER

Transaction Mandat de vente simple :	- Jusqu'à 800 000 € : 5% T.T.C. - À partir de 800 000 € : 4% T.T.C.
Transaction Mandat de vente Exclusif :	- Jusqu'à 800 000 €: 4% T.T.C À partir de 800 000 €: 3% T.T.C. Remboursement de la facture du D.D.T. * (Dossier de Diagnostics Techniques) au mandant à l'acte authentique. *(Si vendu par TERRAZZA Immobilier)
Montant minimum d'honoraires : (Tous types de mandats)	- 8 000 € T.T.C.
Avis de valeur :	- Gratuit.

- Nos honoraires sont à la charge du mandant (Sauf mention contraire précisée dans le mandat de vente).
- Ces taux (ou montant forfaitaire) s'entendent T.V.A. incluse au taux de 20 %.
- « Dans un souci de protection absolue de notre clientèle, le cabinet TERRAZZA Immobilier s'est engagé à ne percevoir aucun fonds, effet ou valeur en dehors de ses honoraires ». L'indemnité d'immobilisation est déposée sur le compte séquestre du notaire du mandant.

